



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

-*-

Service Commerces Développement Economique
2 avenue du Général de Gaulle
CS 30029
95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex
Tél. : 01 34 05 20 19

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
pour l'occupation temporaire du domaine
public – exploitation de foodtrucks/stands
alimentaires sur le parvis de l'espace culturel
« Le Trèfle » lors des animations estivales
(juillet 2026)

Article 1 : OBJET DE L'OCCUPATION

Dans le cadre d'une animation estivale de type « guinguette », la Ville de Soisy-sous-Montmorency lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un ou plusieurs exploitants de foodtrucks ou stands pour occuper temporairement le domaine public communal, sur le parvis de l'espace culturel « Le Trèfle », les vendredis, samedis et dimanches, du 3 au 26 juillet, en soirée, sur le parvis de l'espace culturel « Le Trèfle »,

Cette procédure vise à réaliser un objectif d'intérêt général relevant de la compétence de la collectivité, à savoir l'animation culturelle et touristique du territoire.

Article 2 : CADRE JURIDIQUE

En application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1, la présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le ou les opérateurs économiques retenus, seront autorisés, par convention à occuper le parvis de l'espace culturel « Le Trèfle ».

Bien que faisant appel à une procédure de mise en concurrence, cet appel à manifestation d'intérêt se distingue des contrats de la commande publique en ce qu'il n'a pas pour objet de répondre aux besoins de la collectivité en matière de services, mais de sélectionner parmi des projets dont l'initiative et le contenu relèvent de leurs seuls auteurs celui qui sera le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché.

La présente procédure, respecte les principes d'égalité de traitement, de transparence et de non-discrimination.

Article 3 : DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET DUREE DE L'OCCUPATION

- **Localisation** : Parvis de l'espace culturel « Le Trèfle » sis 85, avenue du Général Leclerc à Soisy-sous- Montmorency.
- **Durée d'occupation et horaires indicatifs** :
 - o Vendredis et samedis (de 18h00 à 23h00)
 - o Dimanches (de 16h00 à 22h00)
 - o Du 03/07/2026 au 26/07/2026, soit les :
 - 3,4,5 juillet
 - 10,11,12 juillet
 - 17,18,19 juillet
 - 24,25,26 juillet.

Un ou plusieurs week-ends – dans leur intégralité – pourront être sélectionnés par le ou les opérateurs retenus.

Article 4 : NATURE DE L'AUTORISATION

L'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, caractérisée par :

- son caractère précaire et révocable
- sa durée déterminée
- le versement d'une redevance d'occupation du domaine public (cf article 5)

Article 5 : REDEVANCE D'OCCUPATION

Une redevance d'occupation du domaine public sera due par le(s) titulaire(s) de l'autorisation.

Le montant de la redevance tiendra compte de :

- La durée de l'occupation
- Les avantages retirés par le permissionnaire
- La valeur locative de l'emplacement telle que prévue dans la décision

Aussi cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la Ville de Soisy-sous-Montmorency qui s'élèvera à 30,20 € par weekend.

Article 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants (pondération indicative) :

1. **Qualité du projet (40%) :**
 - Originalité et diversité de l'offre culinaire et des boissons (inférieur à 18 °C)
 - Qualité des produits proposés
 - Adéquation avec un public familial
2. **Capacité technique et professionnelle (30%) :**
 - Expérience dans l'exploitation de foodtrucks ou de restauration
 - Respect des normes sanitaires et de sécurité
 - Matériel et équipements
3. **Conditions financières (10%) :**
 - Tarifs proposés
4. **Démarche environnementale et développement durable (20%) :**
 - Gestion des déchets
 - Contenants, couverts et verres proposés
 - Approvisionnement local
 - Empreinte carbone

Article 7 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir :

7.1 : Documents administratifs :

- Lettre de candidature motivée
- Justificatif d'identité (personne physique) ou extrait Kbis de moins de 3 mois (personne morale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de régularité fiscale et sociale

7.2 : Documents techniques :

- Description détaillée du projet (concept, offre culinaire avec tarifs et carte proposés, visuels du foodtruck/stand alimentaire)
- Attestations de conformité sanitaire

Article 8 : CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- **Date limite de dépôt des candidatures** : au plus tard le 05/06/2026 à 17h
 - **Nb** : *Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte*
- **Examen des candidatures** : du 05/06 au 12/06/2026
- **Notification des résultats** : 12/06/2026
- **Début d'exploitation** : période(s) souhaitée(s) par l'opérateur

Article 9 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être adressées :

- Par voie dématérialisée : commerces@soisy-sous-montmorency.fr
- Par voie postale :

Mairie de Soisy-sous-Montmorency

Service Commerces Développement Economique

2 Avenue du Général de Gaulle CS 30029

95 230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Avec la mention : "Appel à manifestation d'intérêt – foodtrucks/stands alimentaires sur le parvis de l'espace culturel « Le Trèfle » (été 2026)"

Article 10 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le(s) titulaire(s) de l'autorisation devra/devront notamment :

- Respecter les horaires d'occupation définis
- Maintenir l'emplacement en parfait état de propreté
- Respecter les normes sanitaires et de sécurité en vigueur
- Souscrire une assurance responsabilité civile
- S'acquitter de la redevance selon les modalités définies
- Respecter la tranquillité publique
- Libérer l'emplacement en fin d'exploitation

Article 11 : MODIFICATION DU CALENDRIER

La collectivité se réserve la possibilité de modifier le calendrier de dépôt des offres, sous réserve d'en informer tous les candidats afin d'assurer leur égalité de traitement.

Article 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Contact** : Mme Sabine Senebier
- **Téléphone** : 06 13 61 23 72
- **Email** : commerces@soisy-sous-montmorency.fr

Les foodtrucks/stands alimentaires pourront être desservis en électricité si besoin.

La commune pourra mettre à disposition

- des tables
- des chaises
- des barnums.

Deux propositions de food truck/stand seront retenus par weekend.

Le food-truck et/ou le stand demeureront sur site pendant toute la durée des plages horaires choisis au sein de la convention.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le ... **20 MAI 2026**



Nicolas NAUDET

Maire de Soisy-sous-Montmorency